

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le



ID : 025-212503676-20260408-2026_04_08_05-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Mandeuire

Objet de la délibération : Création et composition des commissions thématiques permanentes.

L'an deux mille vingt-six le huit avril vingt heures.

Date de convocation : le 1^{er} avril 2026.

Date de l'affichage et de la publication sur le site internet de la commune : le **13 AVR. 2026**

Membres présents : Stéphane PODGORA, Nathalie JEANNEROT, Jean-Louis LOCHET, Véronique ADAM, Nuno MADEIRA, Nadine BERGER, René VAUTRIN, Claudine FREMEAUX, Hervé PLISSONNIER, Annie JOURNOT, David KURT, Claudine DEBOULET, Mickaël DUPETIT, Emmanuelle HAZEMANN, Nicola BASILICO, Daniela CONAT, Stéphane LANGOLF, Sylvie DERIPPE, Vincent ROY, Aline DUVAL, Olivier PARISOT, Gérard BOUCHÉ, Marilyn PERNOT, Martine CHORVOT, Pascal BRESADOLA.

Procuration : Christian PERRIGUEY à Gérard BOUCHÉ.

Membres absents – excusé(e)s : Julien CECCARELLI.

Secrétaire de séance : Hervé PLISSONNIER.

Assistaient à la séance : Anne-Laure VÉRY et Vanessa CARRARA.

<u>Nombre de membres :</u>	<u>Résultat du vote :</u>
En exercice : 27	Votants : 26
Présents : 25	Pour : 26
Votants : 26	Contre : 0
Ayant donné procuration : 1	Abstention : 0
Excusés – absents : 1	

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le



ID : 025-212503676-20260408-2026_04_08_05-DE



Ville de
Mandeure

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
Canton de Valentigney
Commune de Mandeure - 25350

Composition des commissions thématiques permanentes

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Il est proposé au conseil de voter sept commissions thématiques permanentes.

Le Maire énonce le détail des commissions :

Commission n°1 : Finances, Communication.

Commission n°2 : Affaires sociales, santé, solidarités.

Commission n°3 : Écoles, Jeunesse et Éducation.

Commission n°4 : Vie associative, Sport, Culture.

Commission n°5 : Sécurité, civisme et prévention.

Commission n°6 : Développement économique, commerces et tourisme.

Commission n°7 : Travaux, urbanisme et environnement.

Les compositions des commissions doivent se faire dans le respect du « principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus » (article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il est rappelé que le Maire est membre de droit de l'ensemble des commissions.

Ces commissions seront ouvertes au public. Cependant, pour des raisons tenant à la sérénité des débats et à l'exécution d'un travail sérieux, cette représentation extérieure, dans le respect de la parité, sera limitée selon les places restant disponibles, les commissions ne pouvant excéder 10 membres plus le Maire.

Après en avoir délibéré comme suit :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :0

Nombre de votants :26

Nombre de suffrages déclarés nuls :0

Nombre de suffrages exprimés :26

Majorité absolue :14

Ont été désignés à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le



ID : 025-212503676-20260408-2026_04_08_05-DE

La composition des commissions est désormais la suivante :

COMMISSION 1 – FINANCES, COMMUNICATION

Président : Stéphane PODGORA

Vice-Président : Jean-Louis LOCHET

Conseiller délégué : Mickaël DUPETIT

Membres : Nathalie JEANNEROT, Claudine FREMEAUX, Aline DUVAL, Gérard BOUCHÉ et Marilyn PERNOT.

COMMISSION 2 – AFFAIRES SOCIALES, SANTÉ, SOLIDARITÉS

Président : Stéphane PODGORA

Vice-Présidente : Nathalie JEANNEROT

Conseillère déléguée : Nadine BERGER

Membres : Daniela CONAT, Claudine DEBOULET, Sylvie DERIPPE, Claudine FREMEAUX et Marilyn PERNOT.

COMMISSION 3 – ÉCOLES, JEUNESSE

Président : Stéphane PODGORA

Vice-Président : Nuno MADEIRA

Conseillère déléguée : Annie JOURNOT

Membres : Daniela CONAT, Sylvie DERIPPE, Emmanuelle HAZEMANN, Marilyn PERNOT et Martine CHORVOT.

COMMISSION 4 – VIE ASSOCIATIVE, SPORT

Président : Stéphane PODGORA

Vice-Présidente : Véronique ADAM

Conseiller délégué : René VAUTRIN

Membres : Daniela CONAT, Vincent ROY, Claudine FREMEAUX, Claudine DEBOULET, Gérard BOUCHÉ et Martine CHORVOT.

COMMISSION 5 – SÉCURITÉ, CIVISME ET PRÉVENTION

Président : Stéphane PODGORA

Vice-Président : Hervé PLISSONNIER

Conseiller délégué : Stéphane LANGOLF

Membres : David KURT, Olivier PARISOT, Daniela CONAT et Pascal BRESADOLA.

COMMISSION 6 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMERCE ET TOURISME

Président : Stéphane PODGORA

Vice-Présidente : Emmanuelle HAZEMANN

Conseiller délégué : David KURT

Membres : Aline DUVAL, Olivier PARISOT, Sylvie DERIPPE, Claudine DEBOULET, Christian PERRIGUEY et Pascal BRESADOLA.

COMMISSION 7 – TRAVAUX, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Président : Stéphane PODGORA

Vice-Président : Nicola BASILICO

Conseiller délégué : Vincent ROY


Membres : Stéphane LANGOLF, Olivier PARISOT, Aline DUVAL, Gérard BOUCHÉ,
Christian PERRIGUEY et Pascal BRESADOLA.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à **L'UNANIMITÉ**

APPROUVE les propositions qui lui sont faites dans les modalités exposées ci-dessus

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 025-212503676-20260408-2026_04_08_05-DE



Pour extrait conforme
Le Maire,

Stéphane PODGORA



Transmise au Représentant de l'Etat en Sous-Préfecture de Montbéliard le : **13 AVR. 2026**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Mandeuve dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon 30 rue Charles NODIER – 25000 BESANCON, dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune ou à compter du rejet explicite ou implicite du recours administratif préalablement déposé.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr